

On appelait wicket une espèce de petite porte faite avec deux baguettes fichées en terre et traversées d'une troisième. Le joueur d'une des parties roulait la balle contre ces assemblages, qu'il cherchait à abattre. Celui qui tenait le battoir défendait le wicket et tâchait de renvoyer la balle très loin d'un coup de son battoir; s'il y parvenait, il profitait du temps employé à la recherche de cette balle pour courir le plus vite possible jusqu'au wicket qui était vis-à-vis, et revenir au sien. Ces courses formaient les points de la partie.

Le 11 août 1796, une partie de wicket, annoncée par des invalides de l'Hôpital de Greenwich, savoir, onze qui n'avaient qu'un bras et onze qui n'avaient qu'une jambe, partie à jouer sur une gageure de mille guinées, se fit à Watwort, en présence d'un nombre prodigieux de spectateurs que la singularité du spectacle avait attirés. A neuf heures, les invalides arrivèrent en trois carrosses; à dix, on dressa les wickets et la partie commença. Les boiteux tirent les premiers le battoir et gagnèrent 93 points. Vers trois heures, à l'instant où les manchots devaient commencer leur tour la foule devint si considérable qu'elle força l'entrée de la balustrade et qu'un grand nombre de personnes étant montées sur le toit d'une écurie, le toit s'enfonça et les curieux tombèrent au milieu des chevaux; on les retira blessés ou meurtris pour la plupart. La partie, que cet incident avait interrompue, recommença à six heures et les manchots ne prirent que 42 points pendant leur tenue. Les boiteux commencèrent leur second tour battoir, et six d'entre eux furent hors de jeu avant d'avoir gagné 60 points. La partie, interrompue par la nuit, fut continuée le lendemain matin et achevée. Les boiteux l'emportèrent de 103 points sur les manchots. Lorsque la partie fut achevée, les onze invalides qui n'avaient qu'une jambe disputèrent entre eux de vitesse dans une course de cent verges, et un prix en guinées fut partagé entre les trois premiers arrivés au but.

§

Le Clairon. — Le clairon n'a pas cent ans. Il date de 1823. Le ministre de la guerre avait demandé aux facteurs de fabriquer pour l'infanterie un instrument dont les sons fussent différents de ceux de la trompette de cavalerie.

Une ordonnance ministérielle déclara que le cornet, employé depuis tant d'années, était nuisible à la santé des cornettistes.

L'ordonnance dénommait *clairon* l'instrument nouveau construit en si bémol. Le prix en fut fixé à 21 francs y compris le cordon, estimé à 2 fr. 50.

§

Cannibalisme. — A propos de l'écho paru dans le *Mercure* du 1^{er} juillet sur l'interprétation de l'éel désir de cannibalisme donné en Allemagne au titre d'un journal de tranchées françaises, M. André Charpentier, directeur du *Bochofuge*, répond dans ce journal à l'opuscule allemand :

Nous voici pris à partie de l'autre côté du Rhin. C'est très amusant, et l'épithète de cannibales qui nous est décochée nous laisse tout hilares. . . .

Il faut recéler dans sa boîte crânienne des méninges en ciment armé pour prendre le titre de notre canard à la lettre et croire que nous *pensons à manger* notre ennemi et que de *pareils désirs de cannibales nous donnent envie*.

Nous voilà donc contraint à faire cette ridicule déclaration que le poilu le plus vorace n'a jamais planté les dents dans la fesse d'un sujet de Guillaume II, qu'au-